

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX  
DE L’ÉDUCATION NATIONALE

-

UNION DE L’AUDE

-

Le 11 octobre 2021

Objet : Visite de l’école de ………………………….

.

Monsieur le Maire,

Conformément à l’article L 231-4 du Code de l’Education qui indique « L’inspection des établissements d’enseignement du premier degré public est exercé … 5° par les Délégués Départementaux de l’Education Nationale, … » et de l’article D 241-34 qui précise : « Dans les écoles publiques, la visite des Délégués Départementaux de l’Education Nationale porte notamment sur l’état des locaux, la sécurité, le chauffage et l’éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d’enseignement, sur l’hygiène, la fréquentation scolaire, … », je vous informe que j’organiserai une visite de votre école le ………………………………. à …………………………

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l’expression de mes salutations dévouées et respectueuses.

Le DDEN de l’école

onsieur le Maire

................................